

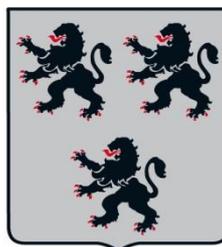
---

# Débat d'orientation budgétaire 2017

Conseil municipal  
du 15 décembre 2016

---

Ville de Roncq



## I – LE CADRE JURIDIQUE

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Concernant les communes de 3500 habitants et plus, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport (ROB) sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette

Concernant les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel (évolution du personnel, les différents éléments de la rémunération, le temps de travail). Tous ces éléments sont repris dans le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Ce rapport donne lieu à débat et est acté par une délibération spécifique. Le ROB et la délibération qui s'y rapporte sont transmis au préfet, au président de l'EPCI de la commune membre. Il doit également faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la ville.

A titre liminaire et avant d'aborder les orientations budgétaires concernant notre commune, il nous apparaît important de rappeler le contexte économique et financier national.

## II – LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

Dans son dernier point de conjoncture (publié le 4 octobre dernier), l'INSEE a revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2016. Estimée jusqu'ici à 1,5 %, elle devrait finalement atteindre « à peine 1,3 % », alors que le PLF 2017 table sur une hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016 et 2017. A cet effet, le Ministre de l'Economie et des Finances a revu ses prévisions pour 2016 à 1,4 %.

Sur ces hypothèses de croissance émises par le gouvernement, le déficit public s'élèverait à 3,3 % en 2016 et à 2,7 % pour 2017, soit sous la barre des 3 % en 2017, comme exigé par le Traité de Maastricht. (Le Haut conseil des finances publiques (HCFP) juge « improbable » une telle réduction du déficit, compte tenu des dépenses supplémentaires récemment engagées par le gouvernement.).

La dette française atteindrait 96 % du PIB en 2017, un niveau supérieur à la moyenne de la zone euro. Or, les derniers chiffres publiés par l'INSEE en septembre dernier, la dette est estimée à 98,4 % du PIB au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016.

A la mi-novembre 2016, la dette s'élève à plus de 2,169 Md€, soit 34 520 €/habitant et 69 000 €/ménage.

En matière d'inflation, celle-ci reste faible (+0,4 % en glissement annuel). D'ici la fin de l'année, elle devrait atteindre 0,6 % (elle était nulle en 2015). Elle devrait se redresser à 1,1 % en 2017 et 1,4 % en 2018 (*estimation réalisée en juin 2016-source Insee*).

L'emploi salarié marchand a continué de progresser au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 (+30 000). Au total, les créations nettes d'emploi marchand s'élèveraient à 117 000 en 2016 (soit +0,7 % sur un an) après + 97 000 en 2015. Ces nouvelles créations d'emploi sont portées par la légère reprise de l'activité économique et les différents dispositifs d'abaissement du coût du travail (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), pacte de responsabilité et de solidarité et prime à l'embauche pour les PME). (*source-Insee*).

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016, le taux de chômage s'établit à 10 % de la population active française.

L'investissement des ménages retrouve des couleurs notamment dû à la baisse historique et continue des taux d'emprunt.

Selon Bercy, l'investissement local devrait connaître un rebond dès 2017 estimée à + 2,2 % et une légère diminution de 0,5 % en 2016, après des reculs importants ces deux dernières années (-8,5 % en 2014 et - 10,2 % en 2015).

Ce rebond devrait notamment être réalisé par le bloc communal par la mise en place du fonds de soutien à l'investissement local (porté à 1,2 Md€ en 2017 contre 1 Md€ en 2016).

### III – UNE ANNEE ELECTORALE ENTRAINANT DES INCERTITUDES

L'année 2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Plus aucune réforme de fond ne devrait être engagée durant la période préélectorale, ce qui entraîne des incertitudes d'un point de vue budgétaire.

#### 1 – les grandes lignes intéressant les collectivités locales du projet de loi de finances 2017 (PLF)

Ce projet confirme qu'en 2017, les collectivités locales devront absorber la dernière tranche de réduction des dotations de l'Etat. Le plan de programmation 2014/2017 prévoyait pour l'année 2017, une réduction de la DGF du bloc communal relative à la contribution au titre du redressement du déficit public de 1,450 milliards d'€, celle-ci sera réduite de moitié soit **725 Millions d'€**.

Concernant la 2<sup>ème</sup> moitié de l'enveloppe, le PLF ne prévoit aucune disposition pour l'année 2018.

Pour mémoire, on reprend ci-après un récapitulatif de la dotation globale de fonctionnement se rapportant à la période 2014/2018 :

	2014	2015	2016	Estimation 2017*	Estimation 2018**
DGF reçue	2 644 539	2 333 937	1 989 744	1 854 900	1 627 000
Evolution en valeur		-310 602	-344 193	-134 844	-227 900

\*simulations réalisées sur les dispositions du PLF2017 – la contribution de la commune au redressement des finances publiques de 2014 à 2018 serait de l'ordre d'un Million d'€.

\*\*simulation intégrant également la 2<sup>ème</sup> moitié de l'enveloppe de 725 M€ et la baisse de la DSU

En parallèle, le PLF maintient et renforce le fonds de soutien à l'investissement local instauré en 2015. Celui-ci sera porté à 1,2 milliards d'€ (contre un milliard en 2016) destiné à permettre aux collectivités d'investir à nouveau.

Le mécanisme de la dotation de solidarité urbaine (DSU) est également reconduit avec une enveloppe qui atteindra 2,091 milliards d'€ (+180 millions) mais réformé puisque son attribution sera réservée aux 2/3 des communes de + 10 000 habitants contre les 3/4 actuellement (soit 668 communes au lieu de 751).

En 2016, notre commune est classée au 694<sup>ème</sup> rang. Elle devrait donc sortir du dispositif en 2017 avec deux conséquences :

a) Perte de recette : à titre dérogatoire, la perte est lissée sur plusieurs exercices soit :

EXERCICES	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020
% GARANTI	100%	90%	75%	50%	0%
MONTANT (€)	148 800,00	133 920,00	66 960,00	50 220,00	0,00

b) Application de l'article 55 de la SRU en matière de % de logements sociaux (25 %) – Pour mémoire, par délibération du conseil municipal en date du 19/11/2014, l'engagement de la ville pour la période 2014/2016 est de 106 logements sociaux dont 32 PLAI (logements dits très sociaux) minimum et 32 PLS (logements destinés aux classes moyennes) maximum. Les programmes de logements actuellement en cours répondent à cet engagement. En 2016, le taux de logements locatifs sociaux est de **17,45 %**. Leur nombre est de **5 368** – renseignements extraits du rôle général 2016 en date du 21/11/2016-DGFIP).

Enfin, à titre d'information, le projet de loi de finances modifie en son article 5, certaines modalités relatives aux indemnités des élus pour prendre en compte la mise en place du prélèvement à la source prévu pour 2018 (*article 38 du PLF 2017*).

Pour ce faire, la retenue à la source des élus locaux serait supprimée au titre des revenus de l'année 2017 au profit des règles de droit commun de paiement de l'impôt sur le revenu. Ensuite à partir de 2018, les indemnités de fonction des élus locaux seront soumises au régime commun de prélèvement à la source

Cette mesure phare du gouvernement a été votée par l'assemblée nationale le vendredi 18 novembre. Celle-ci risque d'être remise en cause en cas d'alternance gouvernementale.

## 2 – La réforme de la DGF renvoyée à une date ultérieure

Longtemps discutée, la réforme de la dotation globale de fonctionnement est supprimée. Le PLF 2017 vient ainsi abroger l'article 150 de la loi de finances 2016. Il faudra donc attendre la mise en place du prochain gouvernement et la reprise des discussions d'un projet de loi de financement des collectivités pour aboutir à une réforme que chacun estime nécessaire, quelle que soit la sensibilité politique.

Gageons que la future loi de financement spécifique des collectivités territoriales annoncée pour 2018 servira de cadre à ces réformes pour redonner du souffle à des dispositifs usés par les rajustements successifs.

## 3 – Les contraintes supplémentaires imposées aux communes

L'augmentation du point d'indice de 1,2 % (0,6 % au 01/07/2016 et 0,6 % au 01/02/2017) , la refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que le transfert de primes en point d'indice viendront également impacter le chapitre 012 de la ville.

C'est dans ce contexte financier incertain, que les orientations budgétaires au niveau communal pour 2017 et les années suivantes (notamment en matière d'investissement) ont été prises avec un fil conducteur et des marqueurs constants depuis maintenant plus de deux mandatures :

- 1° Ne pas augmenter les taux d'imposition (inchangés depuis 2001)
- 2° Consolider la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement
- 3° Optimiser la commande publique
- 4° Gérer rigoureusement nos recettes (tant en fonctionnement qu'en investissement)
- 5° Dégager un autofinancement garant de notre indépendance financière
- 6° Recourir à l'emprunt le plus modérément possible
- 7° Optimiser notre patrimoine municipal
- 8° Accroître nos partenariats avec les communes environnantes (groupement de commandes, mutualisation renforcée)
- 9° Développer et accroître notre tissu économique
- 10° Conforter le financement d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux échelonné sur plusieurs exercices.

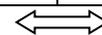
## IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES RELATIVES A L'EXERCICE 2017

De manière classique, cette partie du débat concerne la présentation des recettes et les dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

### 1 – Section de Fonctionnement

#### 1.1 Evolution des recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	Réalisé 2014	Réalisé 2015	BP/DM 2016*	DOB 2017
013	Atténuation de charges	36 469	47 077	22 000	20 000
70	Produits des services ...	1 148 484	990 576	1 110 000	1 000 000
73	Impôts et taxes	11 333 598	11 805 111	11 805 500	11 780 900
74	Dotations, subventions et participations	4 066 496	3 605 018	2 975 100	2 784 500
75	Autres produits de gestion courante	77 267	66 948	65 500	57 500
77	Produits exceptionnels	66 970	157 984	**784 500	110 000
<b>TOTAL</b>		<b>16 729 284</b>	<b>16 672 714</b>	<b>16 762 600</b>	<b>15 752 900</b>



**- 1M€**

\*en attente des écritures de fin d'exercice – reprise des crédits votés

\*\*dont 500 K€ (indemnité sinistre « les ateliers ») + provision sinistre (Brel/Picasso soit 151 K€) + consolidation Mutualisation restauration année -1 (120 K€)

Les recettes de la ville s'articulent autour de plusieurs axes :

⇒ La fiscalité directe avec la stabilité des taux inchangés depuis 2001

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	32,12
Taxe foncière (bâti)	31,02
Taxe foncière (non bâti)	52,39

Le PLF 2017 prévoit, dans un article additionnel, une revalorisation des bases de fiscalité directe locale de **0,4 %** (contre 1 % en 2016).

A partir de 2018, il est prévu que la revalorisation sera définie en fonction de la l'inflation constatée (et non prévisionnelle) selon l'amendement du 9 novembre dernier.

Taxes	Bases prévisionnelles 2017 (en €)
Taxe habitation	9 514 000
Taxe foncière (bâti)	12 913 000
Taxe foncière (non bâti)	80 000

Au cours des prochaines années), la ville devrait bénéficier de la fiscalité pour environ 345 logements supplémentaires (livraisons de logements prévues durant la période 2017/2019), La recette attendue serait de l'ordre de +/- 340 K€ (TH et TF - recette lissée sur trois exercices).

⇒ Une ultime baisse des concours financiers de l'Etat (développée précédemment).

⇒ Au-delà des recettes en provenance de la fiscalité locale, le produit des droits de mutation semble confirmer une recette dynamique encore en 2016, de fait nous envisageons une recette de 500 K€ pour 2017.

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	2016*	DOB 2017
Droits de mutation (compte 7381)	460 121 €	628 345 €	501 207 €	500 000 €

\*encaissements au 07/12/2016

⇒ La taxe locale sur l'électricité devrait rester constante, soit +/- 250 K€.

⇒ L'enveloppe relative au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) est revue à la baisse soit 1Md€ (contre 1,2 Md€). Pour la ville de Roncq, la recette attendue devrait être à l'identique de 2016 soit 206 K€.

⇒ Un point également important en matière de recettes en provenance de l'Etat concerne la participation de la Caisse d'Allocations Familiales à nos actions à destination de notre jeune ou très jeune public.

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) vient d'être renégocié pour une nouvelle période de quatre années (2016/2019). La recette attendue pour 2017 est estimée par les services gestionnaires à +/- 400 K€. On constate à cet effet que la participation de la CAF est en baisse constante.

⇒ Enfin, les produits des services sont estimés à une enveloppe de +/- 1 million d'€.

*1.2 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement*

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2014	CA 2015	BP 2016(DMs)*	DOB 2017
011	Charges à caractère général	4 640 544	4 918 566	5 227 100	4 900 000**
012	Charges de personnel	7 291 423	7 169 073	7 478 000	7 200 000
65	Autres charges de gestion courante	2 432 880	2 137 201	2 072 000	1 976 500
66	Charges financières	118 467	98 877	120 000	85 000
67	Charges exceptionnelles	13 947	45 776	56 000	64 000
<b>TOTAL</b>		<b>14 497 261</b>	<b>14 369 493</b>	<b>14 953 100</b>	<b>14 225 500</b>

↔  
- 700 K€

\*il s'agit des crédits votés-consolidation au CA

\*\* ajustements encore à réaliser en fonction du réalisé des années antérieures

Parmi les principales charges de fonctionnement, on retrouve notamment :

→ **les charges de personnel (012)** – Ce chapitre fait l'objet d'une présentation détaillée conformément à la Loi du 7 août 2015 (loi NOTRe).

Il reprend notamment la structure des effectifs (par catégorie et par sexe), les rémunérations brutes chargées, les différents éléments de la rémunération, l'évolution des effectifs et enfin le temps de travail.

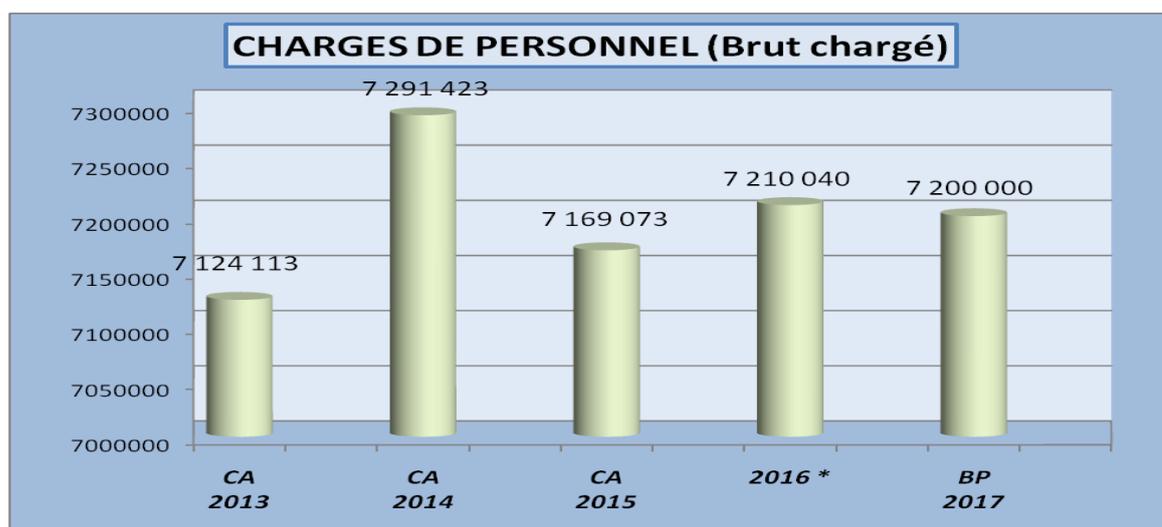
A - Structure des effectifs par catégorie et par sexe comptabilisés au 31/12/2015

	CATEGORIE PROFESSIONNELLE					
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
<b>TITULAIRES</b>	<b>9</b>		<b>31</b>		<b>111</b>	
dont	6	3	13	18	34	77
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
<b>CONTRACTUELS</b>	<b>1</b>		<b>14</b>		<b>52</b>	
dont	1	0	9	5	11	41
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
<b>DROIT PRIVE / ACTIVITE ACCESSOIRE</b>	<b>3</b>		<b>3</b>		<b>4</b>	
dont	2	1	3	0	3	1
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		<b>48</b>		<b>167</b>	
dont	9	4	25	23	48	119

Au 31 décembre 2015, 56.17 % des effectifs sont des femmes.

Par ailleurs, 30.76 % des agents de catégorie A sont des femmes, 47.92 % en catégorie B et 71,25 % en catégorie C.

## B – Charges de personnel (rémunérations + charges patronales)



\*réalisation prévisionnelle au 31/12/2016

En 2015, les charges de personnel représentent un peu moins de 50 % (49,90 %) des dépenses réelles de fonctionnement.

Sur la période de 2013 à 2014, elles connaissent une augmentation de 2.35 % en raison notamment d'une revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et d'une partie de la catégorie B.

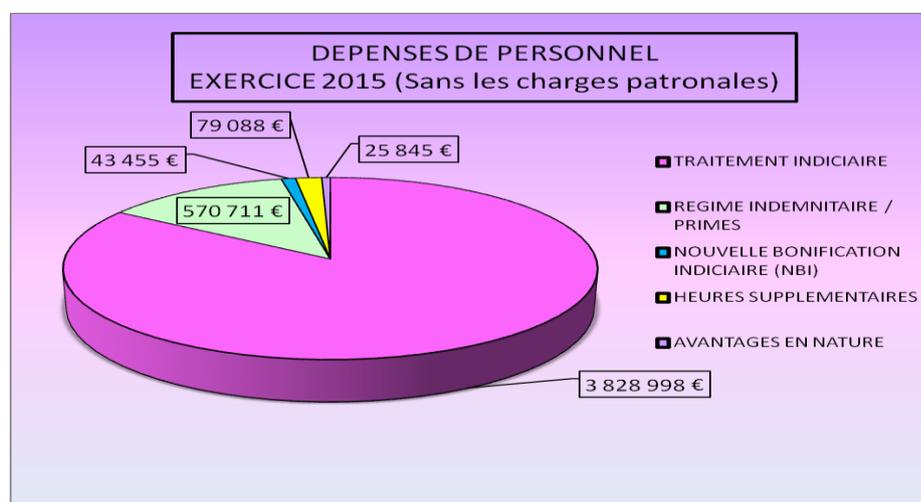
Une légère baisse est à noter en 2015 : - 1,68 % (Non remplacement d'agents suite à des départs à la retraite en cours d'année (soit une économie d'environ 122.000 €). L'année 2016 enregistre une légère hausse de 0.57 % \*

Les prévisions budgétaires pour l'année 2017\* et l'année 2018 tiennent compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), des départs éventuels à la retraite ainsi que du relèvement du taux de cotisations à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

\*revalorisation du point d'indice de la fonction publique (gelé depuis 2010) de :  
- 1,2 % (0,6 en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017)

## C - Répartition par élément de rémunération (hors charges patronales) – CA 2015

Éléments de la rémunération	Montant	%
Traitements indiciaires	3 828 998	84,19
Régimes indemnitaires	570 711	12,55
Bonifications indiciaires	43 455	0,96
Heures supplémentaires	79 088	1,74
Avantages en nature	25 845	0,57
<b>TOTAL</b>	<b>4 548 097</b>	<b>100,00</b>



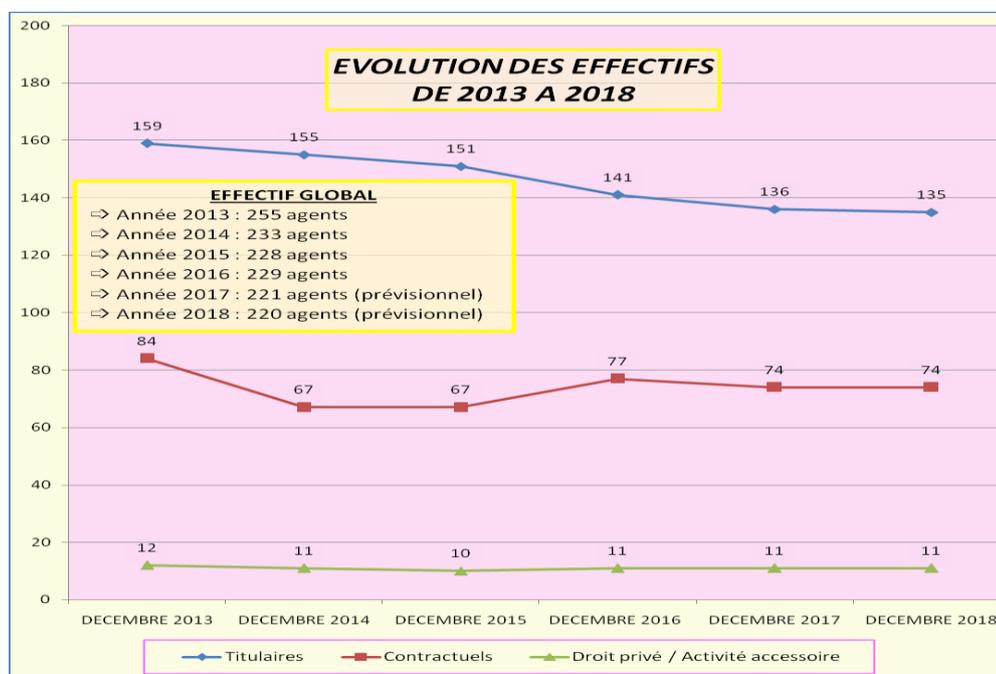
#### D- Evolution des effectifs – projection jusqu'en 2018

Le graphique ci-dessous reprend les effectifs réels à partir de 2013 et les perspectives d'évolution jusqu'en 2018.

Ces projections restent aléatoires notamment en matière de départ à la retraite dues notamment aux réformes successives en la matière depuis 2003 (passage à 40 ans de cotisations en 2003, puis report du départ à la retraite de 60 à 62 ans en 2010, départ pour carrières longues en 2012).

On note une baisse de 5 agents titulaires entre décembre 2016 et décembre 2017 avec une stabilisation en 2018.

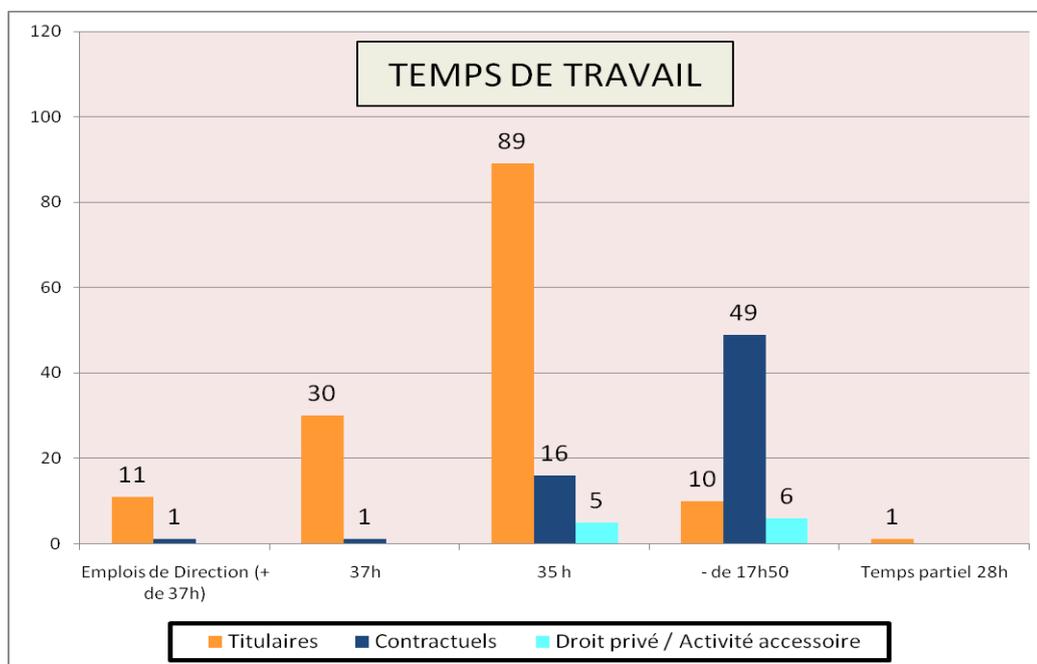
Pour ce qui a trait aux emplois de contractuels, aux contrats de droit privé et activités accessoires, ceux-ci devraient rester à peu près stables durant la période 2016 - 2018.



## E – Temps de travail

Le temps de travail applicable actuellement par l'ensemble des personnels municipaux a été fixé par délibération du conseil municipal en date du 6 octobre 2000 complétée par un protocole d'accord portant « aménagement de la réduction du temps de travail ». La durée hebdomadaire a été fixée à 35 h ou 37 h en fonction des spécificités des différents métiers.

Relativement aux personnels travaillant 37 h/semaine, ces derniers bénéficient de 12 jours RTT (soit 3 j/trimestre).



### → les charges à caractère général (011)

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2014	CA 2015	Estimation au 31 décembre 2016	DOB 2017
011	Charges à caractère général	4 640 544	4 918 566	4 530 000*	4 900 000**

\*estimation prévisionnelle réalisée au 12/12/2016

\*\* prévisions émanant des services – à réajuster en fonction du réalisé N-1 et N-2

Nous continuons à réformer nos pratiques et nos actions : mutualisation renforcée avec les villes environnantes, groupement d'achats, gestion efficace de notre parc automobile, optimisation de la commande publique et montée en compétence de la fonction « acheteur public », mise en place de la dématérialisation pour les entreprises permettant de réduire encore le délai de paiement. En 2015, le délai global de paiement était de **19 jours** (ordonnateur et comptable). En 2016 il devrait être du même ordre.

De même, notre vigilance s'est accrue sur ce chapitre afin d'obtenir un meilleur taux de réalisation par rapport aux estimations de prévision. Au cours des trois derniers exercices (2014/2015 et 2016), le taux de réalisation se situe aux alentours de 87 %.

→ les autres charges de gestion courante (65)

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2014	CA 2015*	Estimation au 31 décembre 2016**	DOB 2017
65	Autres charges de gestion courante	2 432 880	2 137 200	2 000 000	1 976 500

\*mise en sommeil de la Caisse des Ecoles

\* estimation prévisionnelle au 21/11/2016

Ces charges intègrent entre autres :

- les indemnités et cotisations des indemnités des élus
- Le forfait communal aux écoles privées (ce forfait a été revu dans le cadre de la nouvelle Convention 2016/2020)
- Le mandatement dédié à la Petite Enfance (SCIC KALEIDE)
- La subvention affectée au CCAS
- Les subventions aux associations
- Autres charges diverses telles que l'enveloppe consacrée au forfait intercommunal (184 €/enfant) et la participation à l'USAN

Concernant plus particulièrement les associations, la ville a mis en place maintenant depuis plusieurs années des rencontres avec chaque association permettant ainsi de mieux appréhender leurs besoins et leurs difficultés. Le tissu associatif doit être accompagné par les pouvoirs publics. Pour autant, cet accompagnement doit aussi être le fruit d'un partenariat efficace qui s'est traduit par la mise en place de conventions pluriannuelles avec la plupart d'entre elles.

Par ailleurs, au-delà des subventions votées par l'assemble délibérante, il nous faut également rappeler que la ville apporte une aide non négligeable (en nature) valorisée par les services municipaux.

Relativement aux deux derniers exercices 2014 et 2015, cette valorisation s'élevait à +/- 1,2 million d'€. Elle a trait, entre autres, à la mise à disposition des salles municipales, de terrains, de matériels et équipements divers, de mise à disposition de personnels municipaux. La ville prend également à sa charge l'entretien et la réparation de l'ensemble des locaux et des matériels, les fluides ainsi que le nettoyage.

→ les charges financières (66)

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2014	CA 2015	Estimation au 31.12.2016	2017*	2018*	2019*
66	Charges financières	118 467 €	98 877 €	90 000 €*	85 000 €	71 000 €	60 000 €

\*prévisions basées sur les taux actuels (2 contrats sont à taux variable- euribor 3 mois) – ces estimations sont réalisés sur les contrats actuellement en cours à la date du 23/11/2016)

Les charges diminuent en 2017, en raison même du principe de remboursement des emprunts. Cette enveloppe comprend également les intérêts courus non échus (ICNE). A cet effet, il convient de signaler que l'emprunt contracté en 2009 auprès de la Banque DEXIA (2 Millions d'€) a été renégocié en août 2016 passant d'un EURIBOR 3 mois (marge de 0,52 %) à un taux fixe de 1,05 % auprès de la Caisse Française de Financement Local.

### **STRUCTURE DE LA DETTE DE LA VILLE**

Le capital restant dû à la date du 31 décembre 2016 est de **3 943 777 €** soit une dette par habitant de 288 €/habitant (selon population fiche individuelle DGF 2016) contre 944 €/habitant pour la moyenne de la strate (CA 2015).

#### Encours de la dette au 31/12/2016

Index	Quantité	%	Capital restant dû
Emprunts à taux fixe	5	71	2 918 296 €
Emprunts à taux Variable (euribor 3mois)	2	29	1 025 481 €
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>100</b>	<b>3 943 777 €</b>

### **STRUCTURE DE LA DETTE RELATIVE AU EMPRUNTS GARANTIS**

Bénéficiaires	Objet de l'emprunt garanti
AFTE	Agrandissement et réhabilitation de l'Ecole St François Travaux de remise aux normes de l'Ecole St Roch
Société HLM NOTRE LOGIS	Construction de surfaces commerciales rue des Arts
Société HLM LOGICIL	Résidences pour personnes âgées (deux emprunts)

Le capital restant dû sur l'ensemble de ces emprunts à la date du 31 décembre 2016 est de **1 091 927 €**, réparti ainsi qu'il suit :

Index	Quantité	%	Capital restant dû
Emprunts à taux fixe	3	60	494 064 €
Emprunts à taux variable	2	40	597 863 €
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>1 091 927 €</b>

Et pour clore cette première partie du DOB, nous gardons l'objectif de maintenir un autofinancement le plus haut possible, gage de notre indépendance financière dans la réalisation d'une partie de nos investissements présents et à venir. Est repris ci-après un tableau récapitulatif en matière de rétrospective et de prospective se rapportant aux exercices 2014-2018.

<b>LIBELLES</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>BP + DMS2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
<b>PRODUITS DE GESTION</b>	16 669 513	16 617 918	16 006 300	15 673 500	15 578 600
<b>CHARGES DE GESTION</b>	14 328 378	14 177 763	14 755 100	14 066 500	14 220 000
<b>EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	2 341 135	2 440 155	1 251 200	1 607 000	1 358 600
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	1 852 644	1 592 783	1 000 300	718 000	577 600
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	2 644 891	2 426 091	1 859 700	1 568 000	1 377 600
Amortissement du capital de la dette	499 052	503 115	510 000	515 000	520 000
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE</b>	<b>2 145 839</b>	<b>1 922 976</b>	<b>1 349 700</b>	<b>1 053 000</b>	<b>857 600</b>

## 2 – Section d'investissement

### 2.1 – Programme des dépenses réelles d'investissement pour 2017

<b>Travaux d'investissement (hors subventions)</b>	<b>BP 2017 (Montant TTC)</b>
Etudes diverses (dont assistance à maîtrise d'œuvre pour les bâtiments scolaires (Néruda phase II, Curie, « pôle ressources », enfouissement des réseaux, terrain synthétique football)	240
Extension Ecole maternelle Kergomard (enveloppe complémentaire à celle engagée en 2016) – le coût total de l'opération est estimée à +/- 1,7 million d'€ (AMO+travaux)	1 300
Travaux Ecole Brel/Picasso (suite sinistre)	370
Installation d'un nouveau terrain de football synthétique (y compris éclairage)*	820
<u>Travaux sites sportifs :</u> 1-Salle Bats (convecteurs électriques, peinture, plafond, couverture) : 60 K€ 2-Salle Drut (changement de menuiseries) : 3 K€ 3-Travaux « petite »salle J.Gilles (doublage bois polycarbonate, sanitaires, sol sportif) : 160 K€ 4- Travaux piscine* (caniveaux+déchloraminateur) : 54 K€ 5- Contrat exploitation piscine : 18 K€	295
Installation d'un nouveau skatepark*	100
Réaménagement cimetière du centre (suite exhumations) + réaménagement sites funéraires au BF (columbariums et jardin du souvenir) + achat de deux ossuaires + aménagement PMR allées des cimetières (en bitume)	100
Travaux de contrôle d'accès pour raison de sécurité (salles de sport, piscine, bâtiments)	70

scolaires, autres bâtiments)	
Mise en place d'une vidéo surveillance (projet décalé 2016 vers 2017)	300
Schéma informatique	70
Travaux divers (allées parc HV, menus travaux HV, borne « marché » coffret EDF	70
Travaux éclairage public	140
Diagnostics divers pour bâtiments (accessibilité bâtiments**, travaux de rénovation (Brel/Picasso, Salle J. Gilles) et petits travaux divers	30
Plantations d'arbres	20
Remplacement de jeux de plein air de loisirs au Bois Leurent	60
Achat de matériels pour les services	155
Enveloppe prévisionnelle (à confirmer au BP)***	100
<b>TOTAL</b>	<b>4 240</b>

\* sous réserve d'un subventionnement MEL (fonds de concours)

\*\* en fonction du diagnostic réalisé, inscription crédits pour travaux en DM)

\*\*\* enveloppe dépenses imprévues

## 2.2 – Programme d'investissement – Périodes 2017(second semestre) 2018- 2019-2020

1 – Deuxième phase de travaux Ecole NERUDA – Démarrage des travaux prévus courant second semestre 2017 (inscription crédits DM 2017) : Estimation prévisionnelle +/- 1 M€

2 – Reconstruction de l'Ecole Marie Curie (selon estimation novembre 2015) : 2 M€

3 – Travaux prévus au plan de patrimoine pour l'Ecole Jaurès : estimation 370 K€

4 – Travaux Ecole Brel (agrandissement classes + travaux prévus au plan de patrimoine) : 670 K€

5 – Transformation du CTM en « pôle de ressources » : Estimation 3,6 M€

**Ces chiffrages prévisionnels (TTC)** sont à prendre avec prudence dès lors où le chiffrage date de novembre 2015 (hors « pôle de ressources »).

## 2.3 – les recettes réelles d'investissement pour 2017

Les recettes d'investissement regroupent plusieurs éléments repris ci-dessous :

- FCTVA : +/- 350 K€
- Subventions susceptibles d'être allouées (MEL, DETR ...) : à voir au BP 2017
- Cessions immobilières\* (l'ancien OMS, le bien situé 1 rue du pôle Nord)
  - \* en attente de l'estimation des domaines
- Vente de matériels municipaux (web-enchères)
- Transfert de la créance numéricable du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing (dissolution du Syndicat en 2013) - montant de la créance totale 224 363 € échelonnée de 2016 à 2022)

#### 2.4 – l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016

Les reports de dépenses d'investissement sur l'exercice 2017 sont de l'ordre de près 800 000 € (à la date du 23/11/2016). (Ce montant est estimatif dès lors où les écritures comptables ne sont pas arrêtées à la date de l'élaboration du présent document).

Nous arrivons, mes Chers Collègues, au terme de cette présentation. Comme cela a été rappelé en début de présentation, l'exercice 2017 s'inscrit dans un contexte budgétaire particulier du fait des prochaines élections.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, ainsi que notre faible endettement actuel nous permettent de mener une politique d'investissement ambitieuse, tout particulièrement en matière de patrimoine scolaire. Son financement s'appuiera principalement sur nos ressources propres (autofinancement), le produit de nos cessions, complété à la marge par un recours à l'emprunt.